

Le système d'enseignants itinérants



A Dapaong, TOGO

Handicap International

**HANDICAP
INTERNATIONAL**

Acronymes	Définitions
APHAK	Association des Personnes Handicapées de la Kozah
APHMOTO	Association des Personnes Handicapées Motivées de Tône
CASPA-K	Centre des Aveugles Saint Paul d'Attéda, Kara
DRE	Direction Régionale de l'Education
DEVS	Division de l'Enseignement et de la Vie Scolaire (MEPS)
ENI	Ecole Normale d'Instituteurs
EPT	Education Pour Tous
FETAPH	Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées
IEPP	Inspection des Enseignements Préscolaire et Primaire
MEPS	Ministère des Enseignements Primaire et Secondaire
OPH	Organisation de personnes handicapées
UNPRPRD	United Nations Partnership to promote the rights of persons with disabilities
SEFRAH	Service de formation et de réhabilitation des aveugles et autres handicapés

SOMMAIRE

Introduction.....	5
Première partie : Contexte général et évolutions du système	6
1.1 Cadre et financement du projet <i>Education Inclusive</i>	6
1.2 Fonctionnement général du projet Education Inclusive	7
1.3 La mise en place du système d’enseignants itinérants	8
Deuxième partie : Présentation du système d’enseignants itinérants dans sa forme actuelle	9
2.1 Les activités des enseignants itinérants	10
a) La sélection des enfants.....	10
b) Le soutien aux enfants	11
c) Le soutien aux enseignants	12
d) Le lien avec les familles.....	14
e) Le pilotage des projets éducatifs individuels (PEI)	15
f) L’identification et le suivi éducatif.....	15
g) Les réunions	16
h) Les outils de travail	16
i) La formation continue des enseignants itinérants.....	17
2.2 Organisation et éléments périphériques au système d’enseignants itinérants	17
a) Le cadre organisationnel du système d’enseignants itinérants	17
b) La formation des enseignants titulaires : une action indissociable du système ...	18
c) Un environnement propice aux innovations pédagogiques	19
d) Les rencontres d’enfants sourds et de parents d’enfants sourds	20
Troisième partie : Impact du système et évolutions politiques et législatives.....	21
3.1 Une meilleure inclusion des personnes handicapées au sein des communautés	21
3.2 Une amélioration des résultats scolaires des enfants handicapés	21

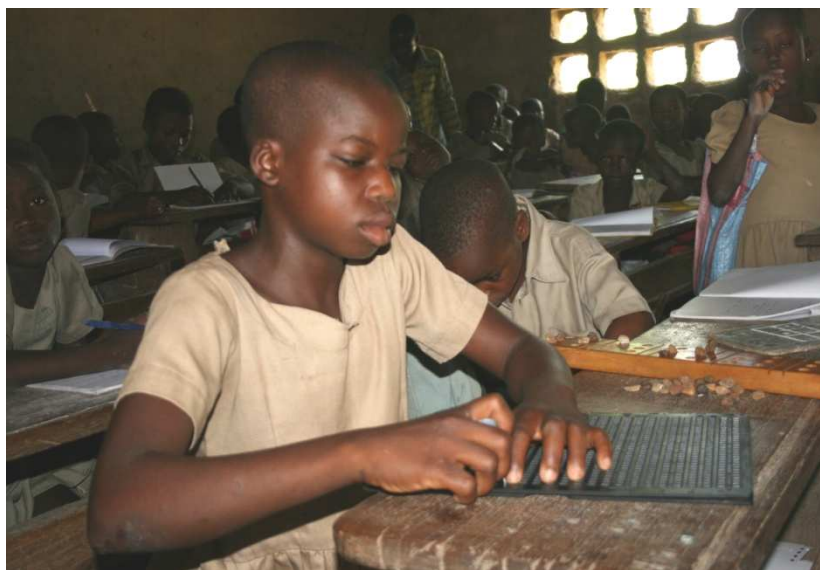
3.3 Des avantages sur l'ensemble des classes.....	23
3.3 La prise en compte l'Education Inclusive à plusieurs niveaux.....	24
a) Le manuel en Education Inclusive	24
b) Les compositions adaptées :	24
3.4 Des groupes de travail à l'échelle nationale.....	24
Quatrième partie : Limites, défis et perspectives du système.....	25
4.1 Renforcer les compétences des enseignants itinérants.....	25
4.2 Renforcer le lien et la communication entre les acteurs pour améliorer le suivi scolaire des enfants	26
4.3 Pérenniser et étendre le dispositif	26
a) Etendre le projet sur le territoire.....	26
b) Inclure le cycle secondaire	27
c) Pérenniser les actions complémentaires au système d'enseignants itinérants	27
4.4 Renforcer les compétences sur la déficience intellectuelle.....	28
4.5 Proposer de nouvelles solutions d'accueil	28
Conclusion	29

Introduction

Mis en place depuis la rentrée scolaire 2010-2011 sur la commune de Dapaong, le système d'enseignants itinérants est un dispositif ayant pour but de favoriser l'inclusion et la réussite scolaire des enfants handicapés. En tant que système pilote, il est en développement perpétuel.

Puisque le système d'enseignants itinérants s'articule au sein d'un environnement précis et est la résultante d'un processus collectif de réflexion, cette étude de cas présente dans un premier temps le contexte général sur un plan partenarial, environnemental et historique. Dans un second temps, le fonctionnement du système d'enseignants itinérants et ses corollaires sont expliqués. Il est ensuite question des différents impacts du système. Cette étude de cas se termine en abordant les défis et enjeux du système.

Cette expérience s'inscrit dans un contexte plus large où les différents acteurs (Etat togolais, ONG, agences des Nations Unies, bailleurs bi ou multilatéraux) montrent un intérêt certain pour la question de la scolarisation des enfants handicapés. L'état togolais a ainsi ratifié en décembre 2010 la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ; le Ministère des Enseignements Primaire Secondaire (MEPS) a, quant à lui, adopté un Plan Sectoriel de l'Education (2010-2020) qui prend en compte les enfants handicapés.



Une élève pratiquant le Braille au sein d'une classe inclusive

Première partie : Contexte général et évolutions du système

Puisque le système d'enseignants itinérants présenté dans cette étude de cas est le résultat d'un processus de travail et de réflexion collectif, il convient de présenter le cadre au sein duquel il s'intègre.

1.1 Cadre et financement du projet *Education Inclusive*

Des ateliers de concertation, menés dès 2006 avec les acteurs de l'éducation et du handicap, et une mission exploratoire pilotée par *Handicap International* (HI), ont permis d'élaborer un projet de « Promotion du droit à l'éducation pour les enfants en situation de handicap dans la commune de Dapaong, Région des Savanes ». Ce projet a reçu l'acceptation d'un cofinancement HI - Union Européenne pour une durée de 3 ans (2009-2011).

Etant donné l'intérêt croissant des acteurs du Togo pour la scolarisation des enfants handicapés, et les résultats obtenus après deux ans de mise en œuvre, Handicap International a reçu, pour la période de décembre 2010 à décembre 2012, un financement de l'Unicef Togo pour la promotion nationale de la thématique et la duplication de l'expérience dans une nouvelle zone d'intervention, la commune de Kara.

Depuis janvier 2012, une deuxième phase de ce projet est co financée par Handicap International et l'Agence Française de Développement pour trois ans (2012-2014). Ce projet prend alors le nom de APPEHL : *Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par L'éducation*. Des cofinancements de l'UNPRPD¹ et de la Ville de Luxembourg pour l'année 2013 et 2014 permettent un renforcement des activités prévues.

L'ONG *Handicap International* est donc un partenaire important pour la conduite de ce système d'enseignants itinérants, qui est à ce jour mis en œuvre dans la commune de Dapaong et de Kara.

¹ Cf. liste des acronymes.

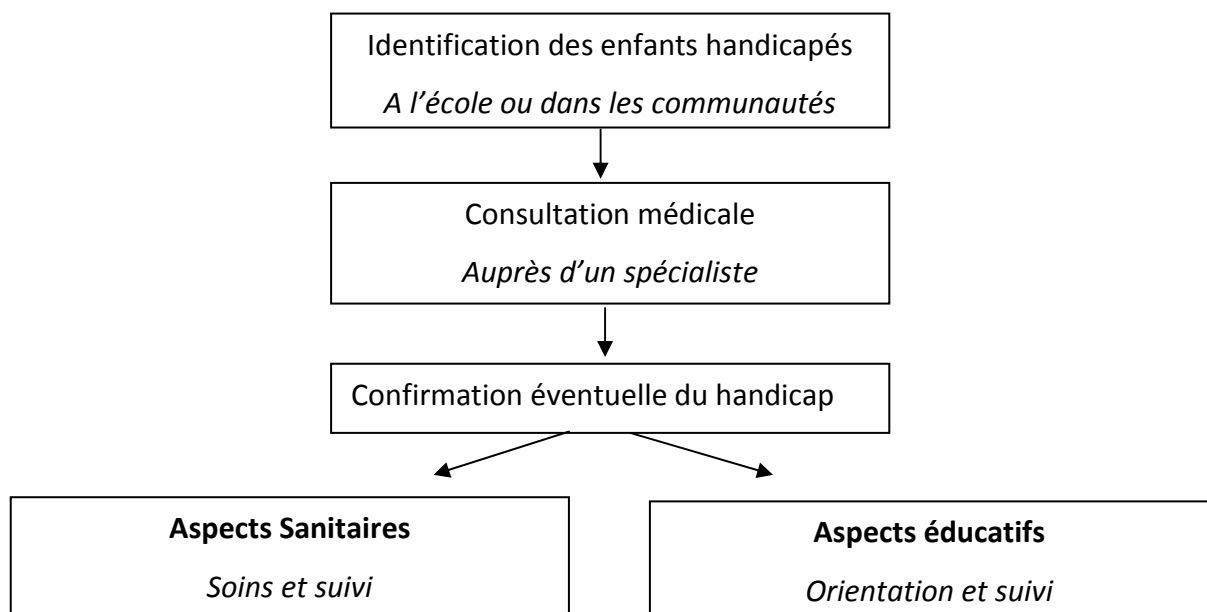
1.2 Fonctionnement général du projet Education Inclusive

Dans l'articulation du système l'ONG *Handicap International* remplit principalement un rôle de coordinateur du projet, d'appui technique et financier. Elle contribue à l'animation du réseau partenarial qui lie notamment :

- Les institutions de l'état. C'est-à-dire le MEPS, par le biais de ses représentants locaux : la DRE (Savanes et Kara) et plus particulièrement sa section DEVS ; l'IEPP (Tône-Ouest et Kozah Centre).
- Les organisations de personnes handicapées (APHMOTO et APHAK membres de la FETAPH), œuvrant dans les communautés, sont également un partenaire important pour ce système. Elles effectuent essentiellement des actions de sensibilisation, d'identification, de suivi et de soutien des enfants handicapés en famille.
- Parmi l'associatif nous entendons également l'Association de Parents d'Elèves.
- L'ensemble des acteurs éducatifs et particulièrement les centres spécialisés, qui accueillent les enfants déficients intellectuels (Envol), auditifs (le Sefrah à Dapaong, et Vivenda à Kara), et visuels (le SEFRAH à Dapaong, et CASPA-K à Kara).

L'objectif général du projet est de lever les obstacles au droit à la scolarisation des enfants handicapés par la mise en place par les acteurs éducatifs et la société civile d'un dispositif d'inclusion scolaire opérationnel. De manière simplifiée, le projet intervient au niveau de l'enfant handicapé et de son environnement

Du point de vue de l'enfant, le processus du projet peut se présenter de la façon suivante:



L'identification des enfants handicapés est réalisée par les animateurs communautaires de l'organisation de personnes handicapées s'il s'agit d'un enfant non scolarisé. Lorsqu'un enfant handicapé non identifié est repéré dans une école, un enseignant itinérant initie l'identification qui sera complétée ensuite par les animateurs communautaires.

Une **commission d'orientation** siège au minimum une fois par an avant la rentrée scolaire. Cette commission est composée de plusieurs représentants des acteurs locaux (Inspecteur, HI, OPH, conseiller pédagogique, DRE, écoles spécialisées...). Elle a pour but de déterminer et formaliser les orientations scolaires des enfants identifiés. Lorsque le handicap de l'enfant est trop sévère et entrave considérablement son autonomie, la commission peut décider un maintien en famille.

Chaque enfant identifié est répertorié au sein d'une base de données. Elle recense l'ensemble des informations récoltées concernant l'enfant.

1.3 La mise en place du système d'enseignants itinérants

Organiser l'accès à la scolarisation pour les enfants handicapés n'est qu'une partie du défi de l'éducation inclusive, l'enjeu principal est le maintien et à la réussite scolaire de ces enfants. Avant la mise en place du système, une fois l'inscription effective, seul un suivi éducatif annuel était prévu (vérification des résultats scolaires et de l'inclusion générale de l'enfant). C'est donc au cours d'ateliers de réflexion en 2009 qu'a émergé l'idée d'un système d'enseignants itinérants qui apporterait un appui plus individuel aux enfants.

La réflexion collective s'est largement inspirée d'un système initié depuis 1996 par le SEFRAH dans la Région des Savanes. Le SEFRAH a ouvert à Dapaong une école spécialisée pour enfants sourds (du CP1 au CE2) et propose aux enfants déficients visuels sévères des sessions d'initiation au Braille pour une durée de six mois. Une fois cette formation de base terminée, les enfants sont ensuite inclus dans les écoles ordinaires de leur quartier ou village. Actuellement, un enseignant itinérant du SEFRAH s'occupe du suivi scolaire des enfants avec déficience visuelle ou auditive intégrés en école ordinaire suite à cette « formation de base » et couvre toute la Région des Savanes.

Si ce système innovant d'enseignants itinérants existe dans d'autres pays, il s'agit d'une stratégie unique au Togo, qui mérite une attention particulière. C'est dans ce contexte et dans le cadre du projet « éducation » qu'il a été décidé de modéliser cette pratique et de la promouvoir à un niveau national comme un dispositif potentiellement efficace pour la scolarisation des enfants handicapés.

Les échanges entre les différents partenaires ont abouti à la définition des termes de référence du système et au recrutement et à la formation de trois enseignants itinérants pour la rentrée scolaire 2010-2011:

- Un pour la déficience visuelle.
- Un pour la déficience intellectuelle et physique.
- Un pour la déficience auditive.

Ces trois enseignants sont des fonctionnaires de l'état, mise à disposition par la DRE par délégation du MEPS. Pour la rentrée 2013-2014, **le poste d'enseignant itinérant pour la déficience intellectuelle et physique a été suspendu au profit d'un second poste pour la déficience auditive**. Cette décision a été prise collectivement suite à différents constats observés en interne et confirmés par les évaluations externes. Nous reviendrons sur ce point vers la fin de l'étude au sujet des défis.

Enfin, il faut noter que le système de Dapaong est dupliqué depuis la rentrée scolaire 2011-2012 sur la ville de Kara avec l'IEPP Kozah-Centre. Des comparaisons sont faites dans le déroulé de cette étude de cas.

Deuxième partie : Présentation du système d'enseignants itinérants dans sa forme actuelle

Cette partie présente le système tel qu'il fonctionne actuellement. Dans un premier temps, il est question des activités des enseignants itinérants. Dans un second temps l'organisation hiérarchique et inter-acteurs est décrite, ainsi que différentes composantes parallèles et indissociables au système.

2.1 Les activités des enseignants itinérants

a) La sélection des enfants

Le système ne permet pas de couvrir tous les besoins en termes d'enfants à soutenir. En début d'année, les enseignants itinérants rencontrent les enfants potentiels qu'ils peuvent suivre afin de récolter des informations sur eux. Ensuite, la sélection s'opère en présence des trois enseignants itinérants, de la conseillère pédagogique point focal, et du chargé du suivi du système pour *Handicap International*. Les critères retenus sont :

- La sévérité de la déficience de l'enfant. Les enfants non-entendants devant utiliser la langue des signes et les enfants aveugles nécessitant le code Braille sont retenus en priorité.
- Les jeunes enfants et les basses classes sont privilégiés.
- L'environnement scolaire, c'est-à-dire l'investissement de l'école pour l'inclusion des enfants handicapés, le niveau de formation de l'enseignant...
- La parité fille garçon sur le total des enfants suivis.

Ensuite, afin de coller au mieux aux besoins des enfants, une échelle d'intensité du soutien à apporter a été créée. Cette échelle conserve toutefois une grande souplesse :

- Soutien faible : l'enfant est bien repéré, l'enseignant est compétent auprès de cet enfant, pas de difficulté particulière. L'enseignant itinérant ira visiter l'enfant dans sa classe environ une fois par mois, ou alors il profitera de la visite d'un autre enfant dans la même école pour entretenir le lien et rester attentif aux éventuels besoins.
- Soutien moyen : La présence de l'enseignant itinérant est nécessaire une fois toutes les deux semaines environ.
- Soutien fort : Soit l'enseignant titulaire n'est pas formé ou peu compétent pour l'encadrement de l'enfant, soit l'enfant est en difficultés scolaires (non maîtrise du Braille ou de la langue des signes...) ou bien les deux difficultés cumulées. L'enseignant itinérant intervient au minimum une fois par semaine auprès de l'enfant.

L'expérience montre qu'avec le temps le besoin de soutien diminue. Par ailleurs, une intervention précoce favorise les conditions de réussite de l'enfant.

b) Le soutien aux enfants

Comme nous l'avons présenté plus tôt, chaque enseignant itinérant est chargé d'intervenir auprès d'un type de déficience pour laquelle il est formé. Ils ont à mener ce type d'actions :

- Aménager l'accueil de l'enfant à la rentrée scolaire en s'assurant qu'il ait une bonne position dans la classe.
- Informer et sensibiliser les élèves sur la déficience de l'élève.
- Aider l'enfant à suivre les consignes de l'enseignant titulaire : l'enfant fait la même activité que les autres élèves dans la classe.
- Organiser des sessions de répétition (individuelles ou en groupe).
- Fournir du matériel adapté à l'enfant (tablette Braille, alphabet en langue des signes, graphique, cahier Braille...)

Ils interviennent également en soutien lors du passage des compositions :

- Transcrire les épreuves en Braille,
- Remettre les matériels nécessaires pour les compositions,
- Sensibiliser les directeurs d'écoles pour l'adaptation des examens,
- Traduire les consignes en langue des signes, etc.

Le dispositif a évolué concernant le nombre d'enfants suivis par chaque enseignant itinérant. Si aujourd'hui un enseignant itinérant à Dapaong suit 24 enfants (mis à part le nouvel enseignant itinérant pour la déficience auditive qui suit actuellement 13 enfants), cela s'est réalisé de manière progressive : 6 la première année, 12 la deuxième année, 18 la troisième et 24 cette année. Cette augmentation du nombre d'enfants s'explique par différents facteurs :

- Au commencement, tout système a besoin de souplesse pour pouvoir se développer. Un faible nombre d'enfants permet de développer la prise en charge, les outils, la fiche de poste...

- Certains enfants ont aujourd'hui moins besoin de soutien. Par exemple, un enfant suivi depuis une ou plusieurs années scolaires acquiert des compétences et des savoirs faire qui diminuent son besoin d'appui extérieur.
- Il y a aujourd'hui davantage d'enseignants titulaires formés (en Braille, à la langue des signes) et certains sont devenus très compétents dans leur domaine : l'appui de l'enseignant itinérant peut devenir ponctuel.
- Les enseignants itinérants ont eux aussi développé leurs compétences et sont aujourd'hui familiarisés aux rouages du système. Ils sont ainsi plus efficaces dans leurs prises en charges.

c) Le soutien aux enseignants

L'enseignant itinérant n'intervient que ponctuellement dans la classe de l'enfant. L'enseignant titulaire reste donc le premier acteur pour l'inclusion de l'enfant handicapé concerné. A l'occasion de ses visites, l'enseignant itinérant formule à l'endroit de l'enseignant des recommandations, des conseils : installation de l'enfant, pratique du Braille ou de la langue des signes, utilisation des supports adaptés...

Les enseignants titulaires reçoivent une formation afin d'être préparé à accueillir l'enfant handicapé. Le passage de l'enseignant itinérant permet de faire le lien avec cette formation. En début d'année scolaire, les enseignants itinérants tournent dans les écoles afin de sensibiliser les directeurs pour qu'ils affectent les enseignants formés dans les classes où sont présents les enfants nécessitant une pédagogie adaptée. Si aucune solution n'est trouvée, les enseignants en réfère à l'Inspection qui de par son rôle hiérarchique peut agir.

Au cours des visites, l'enseignant itinérant ne vient pas se substituer à l'enseignant titulaire. L'enseignant titulaire reste maître de sa classe, et l'enseignant itinérant se colle au fonctionnement afin d'apporter des compléments. Par ailleurs, au début du projet, certains enseignants craignaient que les enseignants itinérants viennent les contrôler et les évaluer dans les classes. Très vite ces réticences ont été supprimées.

Le suivi de Balso par l'enseignant itinérant Innocent :

Balso a 6 ans, elle est scolarisée depuis cette année au CP1. Elle est sourde mais ne connaît pas la langue des signes. Innocent intervient au minimum chaque semaine auprès d'elle pour transcrire en signes la leçon de l'enseignant. Ces visites sont également l'occasion pour l'enseignant titulaire de renforcer ses compétences en langue des signes. A la fin de son intervention, Innocent prend cinq minutes avec l'enseignant et l'enfant pour synthétiser en signant les principaux mots de vocabulaire de la leçon.

Le suivi de Waldja par l'enseignant itinérant Léopold :

Waldja a environ 13 ans. Il est suivi par Léopold depuis 2011 et est actuellement au CM2. Son enseignant est formé en langue des signes, et très investi pour le développement de l'éducation inclusive. Léopold intervient environ une fois toutes les deux semaines auprès de Waldja. Il s'assure avec l'enseignant de la bonne évolution de l'élève. Même si l'enfant est bien repéré, l'enseignant également, la présence de l'enseignant itinérant est nécessaire afin de préparer au mieux le passage du CEPD en fin d'année.

L'intervention de l'enseignant itinérant Arzoume auprès de Daniel :

Daniel a 12 ans, il est au CP2. Il avait suivi une scolarité normale jusqu'au CM1 avant qu'une maladie le rende déficient visuel. Daniel a donc suivi une initiation Braille auprès du SEFRAH pendant une année avant de reprendre sa scolarité au CP1. Son enseignante l'accueille depuis la rentrée et a suivi une formation au sujet de la déficience visuelle. Lorsqu'Arzoume intervient, il fournit à l'enseignante des conseils pour mettre en pratique la formation reçue. Arzoume se positionne à côté de Daniel et s'assure de sa bonne compréhension des consignes. Il peut également revenir en individuel avec Daniel sur des notions non maîtrisées. En début d'année, Arzoume s'est assuré que l'enfant et l'enseignante possédaient le matériel adapté adéquat pour la scolarité.

d) Le lien avec les familles

L'enseignant itinérant a également un rôle à jouer auprès des familles. Bien qu'en nette progression dans la Région des Savanes, la scolarisation des enfants handicapés n'est pas encore un acquis. L'enseignant itinérant doit alors s'assurer du lien entre l'école et la famille, et sensibiliser les familles sur l'importance de la scolarité.

En cas d'absences répétées de l'enfant ou de pertes fréquentes de matériel, l'enseignant itinérant se rend dans la famille pour en connaître les raisons. La démotivation des enfants et des parents se fait davantage ressentir à l'approche de chaque début d'année scolaire. Ainsi, un peu avant la rentrée les enseignants itinérants peuvent parfois aller visiter les familles pour leur rappeler l'importance de l'école et redonner confiance à l'enfant. Ces visites de pré rentrée sont aussi l'occasion d'effectuer quelques révisions avec l'enfant.

Dans le même temps, l'enseignant itinérant encourage les enseignants titulaires à entretenir le lien avec les familles.

La fiche de poste de l'enseignant itinérant prévoit la possibilité d'organiser des séances de répétitions individuelles et/ou collectives dans le milieu familial. Actuellement, ce type d'intervention demeure peu fréquent.



Une élève qui signe « I » dans une classe inclusive

e) Le pilotage des projets éducatifs individuels (PEI)

Le PEI est un outil de travail élaboré pour chaque enfant handicapé suivi par les enseignants itinérants. Il a pour objectifs de :

- Proposer des solutions d'adaptations et des axes de travail objectifs et échancés au regard des avantages/contraintes de l'environnement et des potentialités de l'enfant.
- Mobiliser les différents acteurs concernés par la situation de l'enfant.
- Prendre du recul sur une situation et donner de la lisibilité à l'action réalisée.

L'enseignant itinérant a pour tâche de piloter l'élaboration des PEI. Cela signifie qu'il est garant de sa conception et de sa bonne mise en œuvre, et qu'il doit mobiliser les acteurs et impulser son élaboration.

A l'heure actuelle, l'outil PEI n'est pas encore utilisé pleinement par les différents acteurs du système. Les enseignants itinérants ont eux aussi besoin de maîtriser davantage cet outil avant d'investir leur rôle de pilote/coordonateur. Néanmoins le travail est engagé dans ce sens.

f) L'identification et le suivi éducatif

Ponctuellement, les enseignants itinérants sont sollicités pour des actions nécessaires au fonctionnement du système en raison de leurs connaissances du terrain et de leur souplesse d'organisation du travail. Ils participent donc aux actions :

- D'identification : Lorsque des enfants handicapés sont repérés dans des écoles mais qu'ils ne sont pas répertoriés dans la base de données, l'enseignant itinérant va visiter cet enfant et son enseignant pour renseigner un dossier d'identification. Ce dossier est ensuite remis aux animateurs communautaires de l'OPH afin d'être complété par l'enquête sociale.
- De suivi éducatif : Une fois orientés dans les écoles, il est nécessaire de recueillir des données sur l'inscription des enfants handicapés, leur inclusion globale, leurs résultats scolaires. Trimestriellement, les enseignants itinérants participent, avec les conseillers pédagogiques, à ce suivi. C'est pour eux l'occasion de formuler quelques recommandations à l'endroit des enseignants titulaires.

g) Les réunions

Chaque vendredi, une réunion de deux heures rassemble les trois enseignants itinérants, la conseillère pédagogique point focal et le chargé des systèmes novateurs pour *Handicap International*. Cette réunion a pour but de faire le point sur la semaine écoulée (les réussites, les difficultés rencontrées, les besoins...); de transmettre collectivement différentes informations ; et de planifier la semaine à venir.

Cette réunion est un temps important de construction du collectif. La présence de la conseillère pédagogique point focal est une nouveauté de la rentrée 2013-2014 et permet aux enseignants itinérants de s'assurer du soutien hiérarchique. En effet, lorsque certains cas posent soucis et restent insolubles, l'intervention de la conseillère pédagogique (voire de l'Inspecteur sous sollicitation de la conseillère) a souvent permis de débloquer des situations. Le groupe peut lui aussi être bénéfique dans le sens où chacun peut apporter un avis, une proposition lorsque nécessaire.

h) Les outils de travail

Depuis la mise en place du système, des outils de travail ont été développés fin d'une part d'appuyer l'enseignant itinérant dans son travail quotidien, d'autre part d'avoir une traçabilité des actions réalisées. Ces outils sont les suivants :

- Le dossier initial de l'enfant (cf. base de données).
- La fiche aide mémoire de l'enfant réalisée en début de suivi.
- La fiche bilan scolaire de l'enfant, établie en début de suivi et révisée chaque année.
- Le format pour le rapport trimestriel.
- Le journal des déplacements journaliers, à faire viser par le directeur de l'école à chaque sortie.
- La fiche de compte-rendu des visites à l'enfant.
- La fiche de suivi de l'enfant – à remplir en début, milieu et fin d'année.
- Le projet éducatif individuel (cf. ci-dessus)
- La fiche suivi des résultats, à remplir après chaque composition trimestrielle.
- Une chemise cartonnée rassemblant les informations et le dossier scolaire de l'enfant.

- Un classeur regroupant tous les documents et outils nécessaires à la mise en œuvre de l'activité.

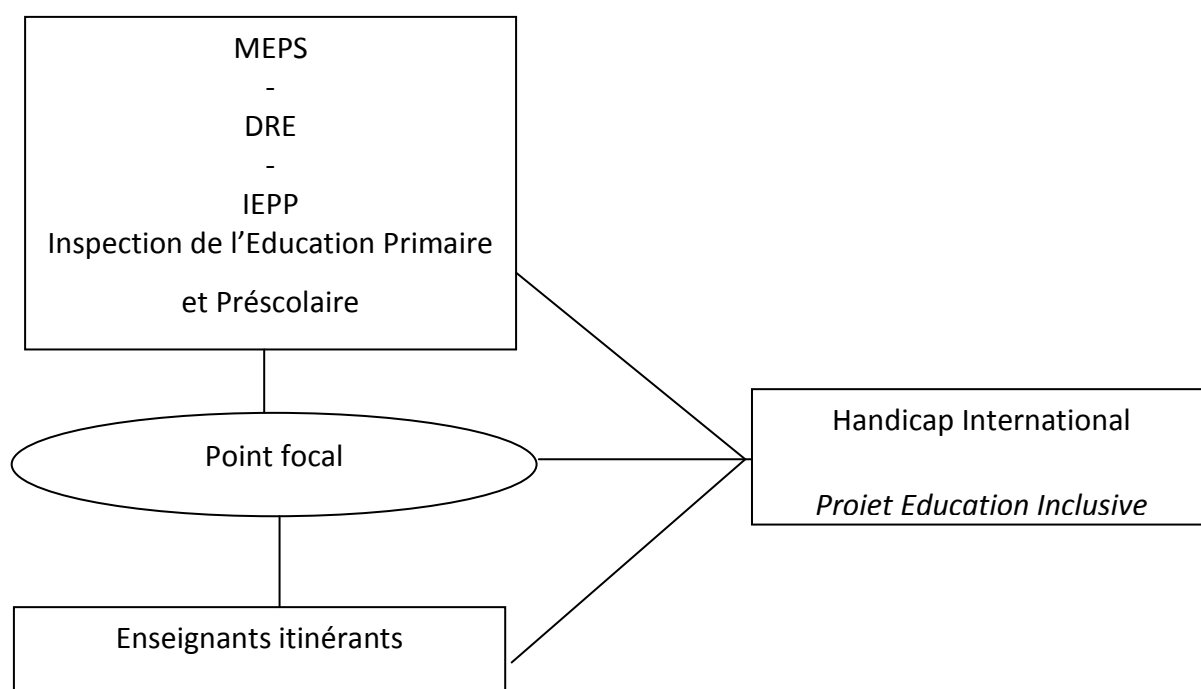
1) La formation continue des enseignants itinérants

Jusqu'à l'année passée, chaque enseignant itinérant passait une journée par semaine au sein d'une école spécialisée afin de se former dans sa spécialité. Depuis cette rentrée 2013-2014, la formation continue a été repensée à partir du bilan réalisé. Dorénavant les enseignants itinérants effectuent trimestriellement une semaine complète de formation au sein d'une école spécialisée de la commune. Ces formations peuvent parfois s'organiser en collaboration avec une école spécialisée d'une autre région afin diversifier leurs expériences. Plus ponctuellement, de courtes formations sont organisées sur une demi-journée en fonction des besoins et envies des enseignants itinérants. Ces courtes formations visent au renforcement des compétences sur des sujets variés (développement de l'enfant, pilotage des PEI...). Elles sont essentiellement menées par un collaborateur de *Handicap International*.

2.2 Organisation et éléments périphériques au système d'enseignants itinérants

Puisque le système d'enseignants itinérants ne fonctionne pas en autarcie, il convient de préciser quelques éléments connexes qui contribuent à la bonne tenue de ce système.

a) Le cadre organisationnel du système d'enseignants itinérants



Pour cette rentrée scolaire 2013-2014, le rôle de *point focal* pour la commune de Dapaong a été attribué à une conseillère pédagogique de l'IEPP. La mise en place de ce rôle a pour objectifs de :

- Faciliter le transfert d'informations entre : les enseignants itinérants et l'IEPP ; *Handicap International* et l'IEPP.
- Créer plus de proximité entre les enseignants itinérants et l'Inspection, pour ainsi renforcer le rôle hiérarchique de l'Inspection.

L'ONG *Handicap International*, en tant que maître d'œuvre du projet est responsable de son bon déroulement et de sa bonne mise en œuvre. Par ailleurs, l'ONG intervient en tant qu'appui technique à différents niveaux. Un volontaire de l'ONG est chargé de s'intéresser plus spécifiquement au système et de contribuer à son développement. Annuellement, une convention définit les relations et obligations entre l'IEPP et *Handicap international* ainsi que les moyens attribués par l'ONG à l'Inspection.

Remarque :

Sur le système dupliqué à Kara, le rôle de point focal est assumé par un collaborateur au niveau de la DRE. Il est difficile de faire un comparatif exhaustif entre les deux fonctionnements puisque pour Kara ce rôle a été attribué dès le commencement du projet, alors que pour Dapaong il n'est apparu que récemment. Néanmoins il faut noter qu'un collaborateur point focal au niveau de la DRE permet plus d'autonomie et de liberté dans la mobilisation des acteurs. En effet, le rang hiérarchique d'un font focal au niveau de la DRE est plus élevé qu'un point focal conseiller pédagogique.

b) La formation des enseignants titulaires : une action indissociable du système

Les actions de formation à l'endroit des enseignants titulaires sont une nécessité jumelée à la mise en place du système d'enseignants itinérants. Effectivement, nous avons vu plus précédemment que le nombre d'enfants soutenus par chaque enseignant itinérant avait pu croître en partie du fait d'un meilleur encadrement des enseignants titulaires. Cette amélioration de l'encadrement est rendue possible par l'organisation régulière de formations.

Chaque année, des formations généralistes en *éducation inclusive* sont organisées au titre de la formation continue. Aujourd’hui la formation en *éducation inclusive* est dispensée dans les Ecoles Nationales d’Instituteurs (ENI), dans le cadre de la formation initiale (cf.partie 3.3).

En complément, trois types de formations spécifiques sont organisés pour les enseignants :

- La prise en charge des enfants déficients intellectuels et/ou physiques.
- La prise en charge des enfants déficients auditifs.
- La pris en charge des enfants déficients visuels.

Ces formations sont dispensées par les enseignants spécialisés de la commune. Elles durent généralement une semaine et des recyclages sont parfois organisés. Depuis cette année, pour améliorer la continuité théorie-pratique, un suivi post-formation est mis en place. Il a pour but d’envoyer les formateurs apprécier le travail des enseignants quant à la mise en œuvre de pédagogies adaptées et inclusives et de formuler des conseils si besoin à l’attention des enseignants.

Les enseignants formés sont donc dans la mesure du possible affectés dans les classes où sont présents les enfants déficients. Il est ainsi plus aisé pour l’enseignant itinérant d’intervenir.

Répartition du nombre d’enseignants formés en 2013

	Déficiences intellectuelle	Déficiences visuelle	Déficiences auditive	TOTAL
En 2013	38	31	43	112

c) Un environnement propice aux innovations pédagogiques

Les communes de Dapaong et Kara sont le lieu d’accueil de ce système pilote ; beaucoup d’acteurs du territoire sont sensibilisés à ce projet, certains étant très impliqués et motivés pour la réussite de l’éducation inclusive. Ainsi, le milieu est propice aux innovations et expérimentations et les acteurs réservent généralement un bon accueil aux nouvelles idées dès lors qu’elles vont dans le sens du projet.

Différents types de matériels pédagogiques adaptés (MPA) ont été élaborés au début du projet et distribués aux écoles par l'ONG *Handicap International*. A présent, l'ensemble des écoles publiques de la commune disposent du panel complet des MPA, accompagné par un guide d'utilisation. En complément, de nouvelles idées de matériels apparaissent au gré de l'inventivité des enseignants.

Par ailleurs, un groupe d'enseignants ordinaires et spécialisés est mobilisé dans la conception de fiches de leçons inclusives modèles. Ces fiches ont pour objectif de fournir une trame par discipline, mentionnant les adaptations à apporter par déficiences et par séances.

Les enseignants itinérants sont impliqués pour la diffusion de ces innovations. En tant qu'acteurs de proximité, ils peuvent se faire le relais auprès des écoles afin d'expliquer ou de réexpliquer l'utilisation de certains outils ou MPA par exemple.

d) Les rencontres d'enfants sourds et de parents d'enfants sourds

Pour contribuer à la réussite scolaire et sociale des enfants déficients auditifs, deux types de rencontres ont été créés au cours du projet :

- Les rencontres entre enfants sourds : Elles se déroulent chaque mercredi après-midi au sein de l'Ecole des Sourds. A ces occasions, les enfants scolarisés à l'école spécialisée, mais aussi ceux scolarisés au sein des classes inclusives sont présents. L'objectif est de permettre aux enfants de se rencontrer, de communiquer entre eux et donc de pratiquer la langue des signes. Le contenu est diversifié, mélangeant temps ludiques et temps plus scolaires.
- La formation des parents en langue des signes : Chaque samedi matin, les parents d'enfants sourds sont conviés à l'école spécialisée afin d'apprendre eux aussi la langue des signes. Cette formation a pour bienfaits de développer la communication entre le parent et son enfant, et de renforcer l'implication du parent dans la réussite scolaire de l'enfant.

Les enseignants itinérants participent à ces deux types de rencontres. Cela leur permet notamment de soigner le lien avec les parents, mais aussi de d'approfondir leurs compétences en pratiquant.

Troisième partie : Impact du système et évolutions politiques et législatives²

3.1 Une meilleure inclusion des personnes handicapées au sein des communautés

Le système d'enseignants itinérants a été développé en parallèle d'action de sensibilisation. Les sensibilisations visent à modifier les représentations sur les personnes handicapées au sein des communautés. Les stratégies pour l'Education Inclusive viennent ensuite proposer un modèle d'inclusion scolaire, et par répercussions d'inclusion sociale.

Les personnes extérieures (consultants, évaluateurs, partenaires...), lorsqu'elles visitent les écoles inclusives, soulignent régulièrement le caractère ordinaire et naturel de l'inclusion scolaire des enfants handicapés. Accueillir un enfant handicapé au sein d'une classe est rentré dans les habitudes de nombre d'enseignants de la commune, et la conviction de la nécessité de l'éducation pour tous est partagée.

Cette meilleure inclusion scolaire apporte des bénéfices sur l'inclusion sociale des enfants handicapés.

3.2 Une amélioration des résultats scolaires des enfants handicapés

L'intervention dans les classes des enseignants itinérants ainsi que la mise en place de l'Education Inclusive au sens large (sensibilisations, formation des enseignants, distribution de matériels pédagogiques adaptés...) ont contribué à une amélioration globale des résultats scolaires des enfants handicapés.

Nous ne disposons pas des données statistiques comparatives entre avant le dispositif et depuis le dispositif. Néanmoins, voici trois tableaux de résultats pour l'année scolaire 2012-2013.

² Les éléments proposés au sein de cette partie sont souvent issus des rapports et évaluations externes. Nous n'en mentionnant pas toujours la source afin de rendre plus fluide la lecture de cette étude de cas.

Résultats scolaires des enfants handicapés scolarisés, année scolaire 2012-2013

DEFICIENCES	Admis	échec	TOTAL	% réussite
MOTRICE	64	13	77	83,12%
VISUELLE	69	18	87	79,31%
AUDITIVE	68	15	83	81,93 %
INTELLECTUELLE	25	14	39	64,1%
ASSOCIE	58	31	89	64,17%
IMC	7	7	14	50%
TOTAL	291	98	389	74,81%

Résultats des enfants soutenus par les enseignants itinérants, année scolaire 2012-2013

DEFICIENCES	Admis	Echec	TOTAL	% réussite
Intellectuelle/motrice	12	8	20	60%
Visuelle	13	3	16	81,25%
Auditive	17	2	19	89,47%
TOTAL	40	13	53	75.47%

Résultats sur l'ensemble de l'IEPP Tône Ouest

	Admis	Echec	TOTAL	% réussite
Enfants ayant composé	27 217	4 215	31 432	85,54%

Sans rentrer dans une analyse affinée, la comparaison de ces tableaux nous donne trois enseignements capitaux :

- Les enfants ayant une déficience intellectuelle (seule, IMC ou associée) ont des résultats beaucoup moins bons que les autres enfants handicapés et que l'ensemble des élèves.
- Mise à part la déficience intellectuelle, les enfants handicapés scolarisés dans les classes inclusives ont des résultats proches de la moyenne.
- Les enfants soutenus par les enseignants itinérants ont des meilleurs résultats que les autres enfants handicapés scolarisés.

En somme, la mise en place du système est favorable à la réussite scolaire des enfants handicapés, hormis pour la déficience intellectuelle à l'heure actuelle.

3.3 Des avantages sur l'ensemble des classes

Le projet a non seulement amélioré la qualité de l'éducation pour les enfants handicapés, mais a également eu des retombées directes pour les enfants non handicapés dans les mêmes classes. Les enseignants de ces classes ont bénéficié de la formation générale sur l'éducation inclusive à l'aide du manuel spécifique conçu pour le Togo et ont appris à utiliser des méthodes plus concrètes dans leur enseignement, à utiliser des supports plus visuels. Certains enseignants ont même commencé à utiliser le travail de groupe qui est un mode d'apprentissage favorisant la discussion et l'interaction.

Des enfants ont aussi appris la langue des signes pour pouvoir interagir avec leurs pairs qui ont une déficience auditive; cette compétence leur sera utile plus tard dans la vie.

De plus, l'effet d'entraînement de l'enseignement de la langue des signes à tous les enfants aide les enfants qui ont du mal à faire le lien entre le mot écrit et sa forme parlée. Souvent, le signe est moins abstrait et cela peut réellement aider tous les enfants à comprendre le mot qu'ils lisent. L'utilisation des signes amène parfois les enseignants à parler plus lentement, ce qui peut aussi aider les enfants qui apprennent le français ou qui ont une déficience intellectuelle et peuvent avoir du mal à comprendre.

En somme, le système d'enseignants itinérants vient appuyer les enseignants titulaires à réfléchir leur pédagogie pour ainsi faire passer le message à tous.



Une élève déficiente non-voyante lors d'un travail en groupe.

3.3 La prise en compte l'Education Inclusive à plusieurs niveaux

a) Le manuel en Education Inclusive

Nous avons déjà évoqué préalablement l'existence de formations en éducation inclusive. Au commencement, ces formations étaient dispensées aux enseignants concernés par le projet sur la commune de Dapaong. Elles ont donné lieu à la conception d'un manuel de formation sur l'« éducation inclusive, avec un accent particulier sur l'accueil d'enfants handicapés en classe ordinaire ». De par sa pertinence prouvée, ce manuel a été reconnu officiellement par arrêté du MEPS en 2012. Depuis lors, cette formation est dispensée au sein des ENI pour 5 jours de formation.

b) Les compositions adaptées :

Le moment des compositions est un temps important pour la scolarité des enfants handicapés. Ainsi l'adaptation des compositions a été réfléchi et expérimentée, au niveau des classes primaires à Dapaong :

- Les enfants sourds sont regroupés dans les mêmes salles et un examinateur peut signer les consignes.
- Les sujets sont transcrits en Braille pour les élèves déficients visuels.
- Un temps supplémentaire est prévu pour les enfants handicapés.

Pour cette année scolaire 2013-2014, il est demandé aux directeurs de préciser si l'enfant a une déficience sur la fiche d'inscription pour l'examen du CEPD. Cette mention doit être attestée par un certificat médical. Ceci est une avancée pour la prise en compte des enfants handicapés dans le système scolaire.

Notons toutefois à ce niveau les défis posés par la déficience intellectuelle quant à l'adaptation des compositions.

3.4 Des groupes de travail à l'échelle nationale

Le travail de terrain mené à l'échelle locale vient nourrir le travail de plaidoyer. Pour mener ce plaidoyer au niveau national, un groupe de travail sur la scolarisation des enfants handicapés a été mis en place. Le manuel de formation sur l'éducation inclusive a été réalisé dans ce cadre. Présentement, deux groupes de travail se réunissent fréquemment afin d'élaborer des manuels de formation sur la langue des signes et le Braille.

Quatrième partie : Limites, défis et perspectives du système

Comme nous l'avons précisé en introduction, le projet Education Inclusive au sein duquel s'inscrit le système d'enseignants itinérants est à la veille de sa troisième phase, prévue pour 2015-2017. Il est donc en pleine maturité et ne rencontre pas de difficultés majeures dans sa mise en œuvre. Nous présentons donc les limites du système sous forme de défis et de perspectives.

4.1 Renforcer les compétences des enseignants itinérants

Actuellement, il y a 2 enseignants itinérants pour la déficience auditive et un seul pour la déficience visuelle. Il est important qu'ils poursuivent leur formation continue afin de se renforcer dans leur domaine. En effet, depuis le début du projet ils se sont formés régulièrement au sein des différentes écoles spécialisées, cependant ils ne sont pas encore « experts » dans leur domaine. Par exemple, les enseignants itinérants pour la déficience auditive ont un vocabulaire moindre lorsqu'ils interviennent dans les classes élevées (CM).

L'autre approche du renforcement de compétence va dans le sens d'une diversification des savoirs et techniques. En effet, en tant qu'acteur de l'Education Inclusive, il serait intéressant que les enseignants itinérants puissent chacun avoir une bonne connaissance du handicap au sens large de des différents types de déficiences afin de pouvoir prodiguer des conseils appuyés à aux enseignants titulaires. En effet, parfois un enseignant intervient dans une école pour un enfant sélectionné, or d'autres enfants déficients sont présent dans cette même école mais ne sont pas soutenus puisque d'autres enfants ont été privilégiés de par les différents critères de choix. Ainsi, l'enseignant itinérant pourrait circuler dans les classes et conseiller les enseignants titulaires de manière pertinente et appropriée. Concrètement, les enseignants itinérants pour la déficience auditive pourraient connaître le Code Braille et les rudiments de son enseignement, et l'enseignant itinérant pour la déficience visuelle pourrait pratiquer à petit niveau la LDS et maîtriser les méthodes pédagogiques appropriées. Par ailleurs, l'ensemble des enseignants itinérants seraient également aptes à conseiller au niveau de l'accueil et l'encadrement d'enfants déficients intellectuels ou physiques.

En somme, le renforcement des compétences est un défi dans deux axes : la spécialisation et la diversification.

4.2 Renforcer le lien et la communication entre les acteurs pour améliorer le suivi scolaire des enfants

Actuellement, chaque enfant identifié est recensé dans la base de données au niveau de l'ONG *Handicap International*. A chaque enfant est attribué un code, cela permet de réduire le risque de confusions au niveau de l'identité de l'enfant (nom usuel, nom identitaire...). Cet outil est très bon, et sa pertinence a été soulignée lors de plusieurs consultations externes.

L'enjeu ici est peut-être de rendre plus dynamique son utilisation et de pouvoir impliquer l'ensemble des acteurs à son animation. En effet, lors des tournées dans les écoles, certaines informations sont recueillies. Un enfant répertorié dans la base de donnée au sein d'une école peut être introuvable dans celle-ci, et présent au sein d'une autre. Or, le circuit de remontée de l'information est parfois compliqué et fastidieux. Il convient de développer les canaux de communication, et peut-être l'accessibilité des acteurs à cette base de données afin d'assurer une meilleure traçabilité dans le suivi des enfants (changement d'école, passage ou redoublement, parcours de soins...).

Une telle perspective pourrait également envisager un croisement du répertoire des enseignants formés avec la liste des enfants scolarisés pour permettre de faciliter l'affectation des professionnels.

L'enjeu dans ce sens est également d'organiser un réseau de communication performant pour conserver l'animation de cet outil.

4.3 Pérenniser et étendre le dispositif

a) *Etendre le projet sur le territoire*

Le système d'enseignants itinérants est actuellement au stade de projet pilote. Il est mené dans le cadre du projet *Education Inclusive* de l'ONG *Handicap International*. Dans sa forme actuelle, l'efficacité a été prouvée à de multiples reprises par des évaluations externes. Il a ainsi pu être dupliqué à Kara et un autre projet de duplication est envisagé courant 2014. Ce système conserve toutefois quelques points d'amélioration substantiels qui vont de paire avec sa définition de *projet pilote*.

Un système efficace répondant à une partie des défis posés par l'Education Inclusive a été développé sur la commune de Dapaong. L'extension de ce système à l'échelle nationale et sa pérennisation sont donc des priorités. Pour ce faire, le processus d'extension et de pérennisation doit nécessairement passer par une étape clé : **la reconnaissance de la fonction d'enseignant itinérant et de son système dans le cadre de la fonction publique et du système éducatif togolais.**

Actuellement, le poste d'enseignant itinérant n'est pas reconnu dans les statuts de la Fonction Publique. Ce poste existe grâce à la mise à disposition d'enseignants au niveau des DRE concernées. La pérennisation passe obligatoirement par la reconnaissance, et elle permet l'extension du système. Des perspectives sont réfléchies dans ce sens.

b) Inclure le cycle secondaire

Le système d'enseignants itinérants ne s'adresse actuellement qu'aux cours primaires et préscolaires. Bien entendu, l'intervention précoce doit rester une priorité. Elle augmente fortement les potentialités de l'enfant et ses perspectives de réussite.

Dans la configuration actuelle, il est parfois difficile pour les professionnels de voir qu'après les examens réussis au CM2, l'enfant se retrouvera au collège sans aucun soutien. Des dispositifs existent actuellement de façon éparse : l'école des Sourds de Dapaong est incluse dans un complexe scolaire privé proposant des classes du Jardin d'Enfants à la fin du Collège ; le SEFRAH intervient en particulier avec un collège privé de la ville pour favoriser la scolarité d'élèves déficients visuels.

Les défis à ce niveau sont de proposer une adaptation du système à l'ensemble des degrés (préscolaire, primaire, secondaire...) et dispositifs d'enseignement (apprentissage, formations techniques...) afin de permettre l'égalité des chances.

c) Pérenniser les actions complémentaires au système d'enseignants itinérants

Tout au long de cette étude de cas, des actions complémentaires au système d'enseignants itinérants ont été présentées : identification, sensibilisation, formations, innovations pédagogiques...

Sans la poursuite de ces actions parallèles et complémentaires, le système viendrait à s'essouffler de lui-même. Si le système actuel fonctionne, c'est en partie parce qu'il s'articule

au sein d'un ensemble d'actions, dans un contexte donné. L'enjeu est alors de pouvoir conserver le dispositif et ses composantes dans son ensemble.

4.4 Renforcer les compétences sur la déficience intellectuelle

L'accueil d'enfants déficients intellectuels fait partie des limites actuelles du dispositif d'Education Inclusive. En effet, comme nous l'avons déjà présenté, les compétences limitées des et les résultats moins probant auprès de ce public ont conduit à la suspension du poste d'enseignants itinérants pour la déficience intellectuelle. Ce choix s'accompagne d'une réflexion pour l'amélioration de l'accueil d'enfants déficients intellectuels et à pouvoir proposer des solutions pédagogiques satisfaisantes en réponses aux difficultés rencontrées.

L'accueil et l'encadrement pédagogique des enfants déficients intellectuels est donc un défi important dans les objectifs de l'Education Pour Tous. Trois axes de travail sont élaborés dans ce sens :

- Renforcer les compétences des acteurs (outils pédagogiques, guide pratique, formation...).
- Réfléchir à l'évaluation de ces enfants et au parcours de scolarité.
- Envisager des solutions d'accueil différentes, innovantes et adaptées.

4.5 Proposer de nouvelles solutions d'accueil

Le système d'enseignants itinérants constitue un pont entre les écoles spécialisées et les écoles ordinaires. Inclure un enfant dans une classe inclusive doit être un choix opéré en fonction des besoins et du projet de l'enfant et non un choix par défaut. Dans les faits, l'orientation dans les classes inclusives est souvent envisagée de part le faible nombre d'écoles spécialisées, l'éloignement des familles et donc les difficultés à y scolariser leurs enfants.

D'autre part le système d'enseignants itinérants ne suffit pas à couvrir les besoins de tous les enfants handicapés ; et certains enfants ont des besoins spécifiques qu'une intervention d'enseignant itinérant ne peut couvrir (cf. ci-dessus au sujet de la déficience intellectuelle). D'autres modes d'intervention doivent alors être réfléchis en complément :

- Développement des écoles spécialisées.
- Création de classes transitoires d'inclusion scolaire.
- Autres solutions innovantes...



Un élève déficient intellectuel en cours de biologie

Conclusion

La présente étude de cas a exposé un dispositif innovant au Togo : le système d'enseignants itinérants. Ce système est intégré à un ensemble d'actions (sensibilisations, formations...) dans le cadre d'un projet d'Education Inclusive avec pour but de répondre aux objectifs de l'Education Pour Tous.

Il convient de comprendre ce système comme une proposition qui intervient en complément des écoles spécialisées et non en substitution. Souplesse et adaptation doivent rester les maîtres mots du système afin de répondre au mieux aux besoins des enfants handicapés.